

PRÉFECTURE DE LA RÉGION CHAMPAGNE-ARDENNE

ARRETE

Portant inscription de l'ancien hôtel abbatial de l'abbaye d'Auberive (Haute-Marne) sur  
l'inventaire supplémentaire des monuments historiques

Le Préfet de la Région Champagne-Ardenne, Chevalier de la Légion d'Honneur

VU le code du patrimoine, livre VI, titres 1 et 2;

VU le décret modifié du 18 mars 1924 ;

VU le décret n°82-390 du 10 mai 1982 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets de Région ;

VU le décret n° 99-78 du 5 février 1999 relatif à la commission régionale du patrimoine et des sites et à l'instruction de certaines autorisations de travaux ;

VU la circulaire sur les conditions d'application du décret n° 99-78 du 5 février 1999 relatif à la commission régionale du patrimoine et des sites et à l'instruction de certaines autorisations de travaux ;

VU l'avis de la Commission Régionale du Patrimoine et des Sites de Champagne-Ardenne entendue, en sa séance du 6 mai 2004 ;

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier ;

CONSIDERANT que l'ancien hôtel abbatial de l'abbaye d'Auberive : la façade principale sud, la toiture correspondante et l'escalier en vis intérieur, présentent au point de vue de l'histoire et de l'art un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation en raison de son architecture soignée de la première moitié du XVIème siècle et en raison de son histoire témoignant de la présence des abbés commendataires dans une abbaye depuis cette époque;

Sur proposition du Directeur régional des affaires culturelles ;

## ARRETE

Article 1 : Est inscrit sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques l'édifice désigné ci-après :

Edifice – énumération des parties protégées :

Ancien hôtel abbatial de l'abbaye d'Auberive : la façade principale sud, la toiture correspondante et l'escalier en vis intérieur.

Localisation :

AUBERIVE (Haute-Marne), figurant au cadastre section C sur la parcelles suivantes : 189 d'une contenance de 1 a 17 ca et 190 d'une contenance de 3 a 35 ca.

Identification du propriétaires et référence du titre de propriété :

Mme ARAUJO ALVEZ Ana, Maria, née le 6 septembre 1964 à ARCOS DE VALDEVEZ( PORTUGAL), épouse de M.ALGAN, Henri, demeurant, rue de l'abbatiale 52160AUBERIVE.

Celle-ci en est propriétaires par acte passé devant maître DIMITRIEFF, notaire à AUBERIVE (Haute-Marne), le 27 septembre 1993 et publié au bureau des hypothèques de CHAUMONT (Haute-Marne), le 25 novembre 1993 volume 1993 P n° 4596.

Article 2 : Le présent arrêté, dont une ampliation certifiée conforme sera adressée sans délai au Ministre chargé de la Culture, sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit.

Article 3 : Le préfet de la Haute-Marne, le maire de la commune et le propriétaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Région.

Fait à Châlons-en-Champagne, le 30 JUIL. 2004

Le PREFET de la REGION  
CHAMPAGNE-ARDENNE  
*Dominique Dubois*  
Dominique DUBOIS